



THIERACHE  
LE PAYS NATURE

# ANIMATION GÉNÉRALE DU PAYS DE THIÉRACHE

Poste de chargée de mission environnement  
2016

BILAN D'ACTIVITÉ  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

**PETR DU PAYS DE THIERACHE**  
7, avenue du Préau – BP 21  
02140 VERVINS  
Tel. : 03 23 98 02 71 – Fax : 03 23 98 44 50  
E-mail : [contact@pays-thierache.fr](mailto:contact@pays-thierache.fr)

# SOMMAIRE

---

I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION	page 3
II- OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	page 4
III- ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2013	page 5
IV- BILAN FINANCIER	page 11

## I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION

---

Le Pays de Thiérache s'est engagé, depuis 2003, dans la préservation et la valorisation du paysage bocager. Cependant, la disparition et l'homogénéisation des paysages ruraux sont une tendance contemporaine forte. Pour lutter contre cela, le Pays de Thiérache a décidé d'élaborer une charte paysagère. Elle est avant tout un outil d'aide à la décision, de sensibilisation et d'information sur la gestion raisonnée du territoire en intégrant les objectifs du développement durable.

Cette charte est un document contractuel qui n'a pas de valeur réglementaire opposable. De ce fait, pour exister, elle doit s'immiscer de plusieurs manières dans les actions à l'échelle du Pays de Thiérache, des Communautés de communes et des Communes qui le composent et être largement diffusée auprès des partenaires publics et privés intervenant sur le territoire.

L'objectif premier de la charte paysagère est de réunir les acteurs du paysage (collectivité, agriculteurs, naturalistes, habitants...) autour d'un projet commun : le contrat de charte. Sur un territoire à dominante bocagère, l'enjeu est d'accompagner les mutations agricoles afin d'anticiper les évolutions paysagères. Cet outil permet de coordonner et de renforcer les actions mises en œuvre pour préserver la ressource naturelle du territoire.

En cela, elle répond à l'orientation n°3 du contrat territorial d'objectif signé avec le Conseil régional de Picardie « préserver les ressources naturelles et paysagères remarquables de la Thiérache et lutter contre le changement climatique ».

La volonté des élus est de traduire ce document en engagements avec la signature de conventions avec des partenaires (publics ou privés) tel que l'Etat, la Région, le Département, les coopératives agricoles, les associations etc., pour :

- faire connaître la charte, la diffuser et aider au financement de son édition,
- soutenir des actions inscrites dans la charte tant du point de vue administratif, que technique et financier,
- développer des études prolongeant certaines recommandations de la charte,
- participer à l'animation et au suivi de la charte dans le temps,
- encourager la mise en œuvre des objectifs, recommandations, et outils développés par la charte à l'échelle des documents d'urbanisme, études de programmations diverses et projets de maîtrise d'œuvre à l'échelle des communes et des communautés de communes.

Au-delà de la préservation du patrimoine naturel, la charte paysagère aura des effets leviers grâce par exemple à la structuration de filières de proximité telle que définit dans l'orientation n°1 du contrat d'objectif territorial « conforter le dynamisme économique du territoire et diversifier les activités en s'appuyant sur les savoir-faire locaux ».

## II- DESCRIPTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION

---

Le chargé de mission environnement a eu pour rôle, au titre de l'année 2016, d'assurer les missions suivantes :

- *Suivi et mise en œuvre de la Charte paysagère* : Présentation de la charte aux partenaires et aux élus. Réalisation d'outils et d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Mise en place d'un comité de pilotage / de suivi de la charte paysagère. Rapprocher l'ensemble des partenaires par des animations/ sensibilisations.  
Mise en œuvre du programme d'actions et d'outils de la charte paysagère, réunion de groupe de travail, réalisation des fiches outils liées à la charte paysagère, réalisation des actions portées par le Pays de Thiérache et accompagnement des partenaires pour les actions de la charte paysagère portées par d'autres.
- *Information et communication* : informer les partenaires sur les nouveaux outils environnementaux disponibles. Concevoir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur des thèmes spécifiques en direction de publics cibles. Concevoir des outils de communication. Sensibiliser les partenaires à une prise en compte optimale de l'environnement dans leurs projets. Organisation d'un événementiel tout public présentant un thème de la charte.
- *Représentation* : participer à des réunions diverses (informatives, techniques, Comité de pilotage...) et exposer la politique environnementale décidée par le Pays,
- *Assistance à maîtrise d'ouvrage* : définir pour des travaux à vocation environnementale la méthodologie de l'étude à réaliser, rédiger le programme ou le cahier des charges, assister le maître d'œuvre dans le bon déroulement de l'opération, conseiller d'autres décideurs pour une prise en compte optimale de l'environnement dans leurs projets.

### LES OBJECTIFS DE LA MISSION

- Coordonner, soutenir et assurer le suivi et la mise en œuvre de la stratégie de la charte paysagère.
- Réaliser et mettre en place les outils définis dans les orientations de la charte paysagère.
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte paysagère.
- Animer et coordonner un réseau de partenaires, et mise en place de liens contractuels.
- Être un appui administratif et technique aux communautés de communes dans la mise en œuvre de la Charte paysagère, et plus largement, en faveur de toute action pour le paysage Thiérachien.

### III- ACTIONS RÉALISÉES POUR L'ANNÉE 2016

---

#### A/ Suivi et animation de la Charte paysagère du Pays de Thiérache :

**Actions réalisées durant l'année :**

- =>Réunion du comité de pilotage pour le suivi des orientations
- =>Organiser la signature de la charte paysagère,
- =>Mettre en place des comités techniques pour la réalisation des actions et outils de la charte

La charte paysagère est un document qui n'a pas de valeur réglementaire opposable mais constitue un engagement de l'ensemble des signataires à œuvrer à la réussite des actions qui seront mises en place pour la préservation et la valorisation des paysages.

Pour aboutir à un ensemble cohérent d'actions et d'outils, nous avons réuni les acteurs concernés par le paysage, puis ensemble, nous avons échangé nos points de vue jusqu'à faire émerger une vision partageable.

La Charte paysagère de Thiérache est l'aboutissement d'un travail partenarial en plusieurs phases. La première phase a permis de dresser un diagnostic du territoire et de définir des unités paysagères homogènes. La méthodologie retenue en comité de pilotage pour réaliser cet état des lieux des pressions était basée sur l'écriture d'une synthèse des documents existants et sur la réalisation d'entretiens avec une vingtaine de personnes.

Lors d'une seconde phase, un processus de co-construction a fait émerger les grandes orientations de la charte paysagère.

Les participants à la démarche ont validé quatre orientations stratégiques structurant l'action qu'ils souhaitent mener en commun dans le cadre de la présente charte paysagère, nécessaires à un changement effectif de la situation sur le territoire du Pays :

- Orientation 1 : Développer la filière bois pour une gestion pérenne et adaptative des massifs forestiers, bosquets et haies en Thiérache, qui prennent en compte les enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.
- Orientation 2 : Prendre en compte les évolutions agricoles pour permettre au territoire du Pays de Thiérache de s'adapter progressivement à ses évolutions paysagères.
- Orientation 3 : Identifier et valoriser les caractéristiques du bâti thiérachien pour renforcer et promouvoir l'identité paysagère et culturelle du Pays de Thiérache.
- Orientation 4 : Valoriser les richesses naturelles des paysages du Pays de Thiérache.

Le contrat de charte paysagère a été validé par l'ensemble du comité de pilotage réuni le 14 novembre 2014. Les membres de ce comité de pilotage ont montré le souhait que certaines fiches outils soient dorénavant élaborées et annexées à la charte paysagère avant signature.

Un comité technique a été mis en place dès le mois d'avril afin de travailler à la réalisation de l'outil résultant de la fiche 2.2 « agir ensemble à une échelle locale : trouver l'échelle, organiser le dialogue ».

Ce 1<sup>er</sup> comité technique a validé la fiche conseil, qui est désormais annexée au contrat de charte. Cela a permis de valider définitivement la charte paysagère de Thiérache et **d'organiser sa signature le 22 janvier 2016.**

Un second comité technique s'est réuni en décembre 2015 avec comme objectif de travailler à la mutualisation des données et aux partenariats avec les associations naturalistes autour de l'observatoire du bocage de Thiérache.

Ce comité s'est réuni à deux reprises en 2016 (**les 12 avril et 23 novembre 2016**) afin de valider le travail réalisé dans le cadre de l'observatoire du bocage. Ce comité suit l'étude réalisée par la stagiaire de Master 2 en géographie entre les mois de mars et de septembre.

En parallèle, un 3<sup>ème</sup> comité s'est constitué sur le thème de la valorisation des produits locaux. Ce comité technique suit le travail réalisé dans le cadre de la restauration collective et la mise en œuvre de l'outil 2.3 « Mettre en valeur les productions locales ». Il s'est réuni **les 3 juin et 14 novembre 2016**.

Pour 2017, un nouveau comité sera constitué pour mettre en place l'outil 2.1 « se doter d'outils propres au territoire permettant au monde agricole de prendre en charge les qualités paysagères portées par ma charte ». Il s'agira plutôt d'un groupe de travail regroupant les acteurs concernés par la mise en place des MAE et les effets sur le paysage pour faire émerger de nouvelles réflexions à l'échelle du territoire.

Le 6 janvier 2017, le comité de pilotage de la charte s'est réuni afin de prendre connaissance des actions réalisées en 2016 et de valider le programme proposé pour 2017.

### B/ Candidature opérateur MAE C :

#### **Actions réalisées durant l'année :**

=>Préparer le projet agro-environnemental et répondre à l'appel à candidature,  
=>Accompagner et formaliser les partenariats avec les structures animatrices,  
=>Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'animation et veiller à la mise en place d'un comité de pilotage local des MAE.

La Mesure Agro Environnementale "Gestions de Territoire", existe depuis 2002, et entre 2002 et 2006, plus de 115 kilomètres de haies ont été entretenues dans ce cadre, partout en Picardie. Cette mesure a été reconduite en 2007, et ce jusqu'en 2013. Les MAE sont ensuite devenues les MAE Territorialisées, puis les MAE Climatiques **Ce dispositif est un catalogue de mesures en faveur des agriculteurs de Picardie**. Il se traduit par **la signature d'un contrat** conclu sur une période de **5 ans** pour : prévenir le risque d'érosion, favoriser la faune sauvage, intégrer les bâtiments agricoles, préserver la flore, renforcer les corridors biologiques, développer les auxiliaires biologiques, garantir la ressource en eau, embellir le paysage, entretenir les haies, créer des mares, remettre en pâture... Ces objectifs sont couplés à un diagnostic global préalable de l'exploitation agricole, puis à des conseils personnalisés, et enfin, à un choix d'actions, parmi lesquelles : plantation de haies, entretien de l'existant, jachère environnement faune sauvage, bandes enherbées, remise en herbe, pré-verger, mares, ripisylves...

#### **Bilan des MAE T 2007/2015 :**

Pour la période entre 2008 et 2009, 73 exploitations se sont engagées dans le dispositif « gestions de territoire » pour l'entretien de 7 228 arbres, 5,3 km de fossés, 340 km de haies et 506 mares. 1 845 ha de prairie sont ainsi sous MAE T gestion extensive de l'herbe en Thiérache. Le budget global de toutes les mesures souscrites est de 2 572 000 € ; soit une moyenne de 37 275 € par exploitation.

Concernant la période 2009-2010, 59 dossiers ont été déposés à la PAC, soit 416 km de linéaire de haies engagées, 420 mares entretenues et 1 510 ha d'herbe en MAE T. Le montant de l'ensemble de ces mesures s'élève à 2 210 500 € soit 37 466€ par exploitation.

Pour la période 2010/2011, 57 dossiers ont été instruits. Cela représente environ 400 km de haies engagées sur un entretien soit d'un côté soit des deux côtés, une contractualisation sur l'entretien et la restauration de 285 mares. Pour cette période, les contractualisations en MAE engagent une enveloppe d'environ 1 850 000€ soit 370 000€ par années.

Durant la période 2011/2012, 36 agriculteurs se sont engagés. Cela représente entre autre l'entretien-restauration de 217 mares, l'entretien de 269 km de haies (soit d'un côté soit de deux côtés).

En 2013, 35 dossiers ont été validés, cela représente environ 800 000€ sur 5 ans, soit l'enveloppe dédiées à ce territoire.

Pour 2014, certaines interrogations et évolutions des MAE concernant cette période transitoire à poussé de nombreux exploitants à reporter ou ne pas reconduire leurs engagements. 26 agriculteurs se sont réengagés, cela représente un montant total de 588 000€ sur 5 ans.

Pour l'année 2015, 119 agriculteurs se sont engagés dans des MAEC pour une enveloppe totale de 3 420 000€. Cela représente une moyenne de 5 748€/ contrat et par année.

Année	Nombre de contrats	Moyenne/ An/Contrat	Enveloppe sur 5 ans
2008	26	7 455 €	969 000 €
2009	47	8 351 €	1 962 700 €
2010	59	7 078 €	2 088 000 €
2011	57	6 055 €	1 725 700 €
2012	36	4 688 €	843 841 €
2013	35	4 221 €	738 690 €
2014	26	4 523 €	588 007€
2015	119	5748	3 420 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>286</b>	<b>6 248 €</b>	<b>8 935 425 €</b>

Au total, entre 2008 et 2015, cela représente un engagement de 286 exploitants sur 5 ans, pour un total de 8 935 425 €.

### C/ Mise en place d'une réflexion sur la valorisation des produits locaux :

#### **Actions réalisées durant l'année :**

- => Suivi du projet TASTE piloté par l'INRA
- => Inventorier les initiatives positives en matière d'utilisation de produits locaux, en partenariat avec les communautés de communes
- => Mise en place d'une réflexion sur la valorisation et la multiplication des initiatives de valorisation des produits locaux

Le PETR du Pays de Thiérache a été sollicité par l'INRA en fin d'année 2015 pour expérimenter un jeu de territoire sur le thème de l'alimentation.

Ce travail a pris la forme d'une enquête sur les différentes productions agricoles du territoire, puis s'est conclu par une concertation sur l'avenir des filières alimentaires sous la forme d'un jeu de territoire (1 journée d'atelier avec une vingtaine de participants).

**Ce jeu de territoire a eu lieu le 29 janvier 2016.** Il était organisé à partir d'ateliers participatifs regroupant les acteurs des circuits de production, de la valorisation et de la transformation des productions agricoles de Thiérache, s'articulait en trois temps : le diagnostic, la définition d'enjeux et d'un plan d'actions.

L'aboutissement de cette enquête était la restitution d'un diagnostic territorial des circuits alimentaires de Thiérache ainsi qu'une proposition de scénario et d'actions à mettre en place.

Cette enquête montre que l'organisation des principales filières agricoles repose sur une organisation classique en filières longues très structurées, à une échelle supra-départementale sur le modèle agro-industriel qui caractérise l'agriculture contemporaine de Thiérache. Néanmoins, plusieurs dizaines de producteurs valorisent tout ou partie de leur production en circuits-courts. Des dynamiques contrastées composent ainsi le paysage agricole de Thiérache, et dessinent, pour l'avenir, des possibilités multiples pour le développement des activités sur le territoire.

Ce travail a été complété par un diagnostic du fonctionnement de la restauration collective du territoire et des potentiels en approvisionnement en produits locaux qu'elle représente.

Nous avons pu constater qu'en 2016, la Thiérache compte 58 écoles primaires et maternelles. Cela représente un total d'environ 2100 repas distribués par jours pendant les périodes scolaires. La moitié de ces repas sont préparés par des cuisines municipales pouvant s'approvisionner auprès de producteurs locaux.

Le travail de diagnostic a permis dans un premier temps de cibler les partenaires potentiels et les actions remarquables du territoire.

Certains collèges et lycées ont déjà des actions en faveur des productions du territoire. Ces projets pourront être valorisées et multipliées, en partenariat avec le Conseil régional et le Conseil départemental.

Ces études viennent alimenter les réflexions du comité technique sur la valorisation des produits locaux de Thiérache.

#### D/ Accompagnement des communes dans la valorisation des haies dans les documents d'urbanisme :

##### **Actions réalisées durant l'année:**

=> Accompagnement des collectivités pour le classement de haies dans les documents d'urbanisme  
 Porter à connaissance des collectivités l'outil réalisé sur la valorisation des haies bocagères dans les documents d'urbanisme,  
 Accompagner les communes qui le sollicitent sur la mise en place de la valorisation des haies.

Suite à la réalisation de la fiche conseil sur la valorisation des haies bocagères dans les documents d'urbanisme, le Pays de Thiérache a proposé aux communes de les accompagner dans la mise en place d'une concertation avec les habitants et agriculteurs sur le classement de haies.

Ce travail a été couplé à l'étude du bocage de l'observatoire. Les inventaires de haies bocagères réalisés servent de support à la concertation.

Trois communes ont souhaité être accompagnées pour aller jusqu'au classement dans un document d'urbanisme :

- Origny-en-Thiérache,
- Lerzy,
- Barzy-en-Thiérache.



Sur ces 3 communes, des réunions publiques de présentation de la démarche ont d'abord été mises en place. Elles ont permis de cibler les différents acteurs des territoires et de cadrer le projet avec les personnes les plus concernées.

Ensuite, des groupes de travail se sont réunis afin de définir les critères les plus importants à l'échelle communale et de valider la méthodologie proposée.

Enfin, une fois les inventaires réalisés, les cartes définissant les intérêts des haies et la priorisation proposée sont rediscutées en groupe de travail et en réunions publiques.

Cette démarche de long terme devrait aboutir à des validations en conseils municipaux en début d'année 2017.

### E/ Amélioration des connaissances sur le bocage et sensibilisation:

#### **Actions réalisées durant l'année :**

=> Réalisation d'une étude sur le bocage dans le cadre d'un stage de Master 2.

Proposer et mettre en place une base de données de l'inventaire du maillage bocager,

Sur la base de la charte paysagère validée début 2015, faire une sélection de communes représentatives des unités paysagères,

Sur les communes sélectionnées, réaliser l'inventaire des mesures de préservation du bocage et faire des propositions de préservation du bocage.

=> Conforter les relations avec les partenaires du domaine de l'environnement pour mutualiser les connaissances sur les habitats, la faune et la flore de Thiérache (associations, collectivités...).

=> Programme d'animations sur le bocage

Mise en place d'un programme d'animations sur le bocage (journées thématiques sur le bocage / animations sur les savoirs faire en lien avec le bocage / sorties inventaire sur la biodiversité)

=> Participation au Festival de l'oiseau et de la nature 2016

Proposition d'un ensemble de sorties,

Partenariats pour la réalisation du programme.

Depuis 2003 et la validation du schéma de reconstitution du bocage de Thiérache, les 5 Communautés de communes qui forment le Syndicat mixte du Pays de Thiérache ont montré par la mise en œuvre de nombreuses actions leur volonté de protéger ce paysage typique de la Thiérache. Toutefois, il est en mouvement constant. Alors que les haies sont plantées sur certaines parcelles, d'autres disparaissent.

Afin de connaître l'évolution du maillage bocager et l'impact des différentes politiques mises en place, il est nécessaire de proposer différents outils de veille et indicateurs de mesure à la fois du nombre de mètres linéaires de haies à un instant T mais également la qualité et l'intérêt environnemental de ces haies.

Depuis 2011, le Pays travaille à la mise en place des partenariats nécessaires au bon fonctionnement de cet observatoire du bocage ainsi qu'à l'acquisition des compétences et du matériel nécessaire aux systèmes d'informations géo localisés.

Durant 6 mois entre mars et septembre, une stagiaire de Master 2 en géographie, environnement et paysage a réalisé des inventaires de haies bocagères venant alimenter l'observatoire du bocage.

Son travail a consisté :

- en la sélection des communes inventoriées afin d'avoir un panel représentatif des paysages de Thiérache,
- en la réalisation d'une fiche servant de base à la réalisation des inventaires et pouvant être utilisée pour des inventaires participatifs,
- la réalisation des inventaires sur le terrain,

- la réalisation des cartes de présentation des haies en fonction de leur intérêt,
- enfin, la rédaction de dossier pour chaque commune inventoriée comprenant la présentation du bocage communal, la cartographie et des propositions d'actions.

Ce travail devra ensuite être couplé à d'autres données, comme les engagements MAE afin de visualiser leur impact ou non. Il pourra également être couplé aux données naturalistes de Picardie Nature (observatoire régional de la faune sauvage) afin de baliser les enjeux environnementaux forts.

En effet, le 23 septembre 2016 a été signé entre Picardie Nature et le Pays de Thiérache une convention de partenariat et une convention de partage de données sur la faune sauvage. L'objectif de ces conventions est de pouvoir croiser plus facilement les données dans le cadre des actions menées par les deux structures.

### Mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement :

Pour l'année, le Pays de Thiérache a mis en place deux programmes d'animation :

- le programme Qui se cache dans mon bocage ? composé d'un ensemble de sorties nature,
- la participation au festival de l'oiseau et de la nature à destination d'un public extérieur au territoire et plus averti.

Qui se cache dans mon bocage 2016 :

Pour l'édition 2016, nous avons décidé de faire intervenir plusieurs structures naturalistes. Ainsi, sur les 12 sorties natures, 2 étaient animées par la SEProNaT, 1 par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie et 9 par le CPIE des Pays de l'Aisne.

La participation aux animations de cette année était plus importante qu'en 2015. En moyenne sur l'ensemble des sorties, nous avons compté 24 participants par animation.

Les sorties ayant le plus de succès sont celles sur le thème des oiseaux (oiseaux hivernants, oiseaux nicheurs, rapaces nocturnes...) allant jusqu'à une 60 aine de participants.

Festival de l'oiseau et de la nature 2016 :

Le Pays de Thiérache a participé pour la 1<sup>ère</sup> fois au Festival de l'oiseau et de la nature entre les 12 et 17 avril 2016.

Nous avons souhaité proposer un programme complet sur l'ensemble de la semaine avec une sortie en canoë, une sortie nocturne sur la Bécasse, des sorties sur les oiseaux de Thiérache et en poitr d'orgue, un week-end complet avec exposition photo sur le site de l'Abbaye de Saint Michel.

Le programme était le suivant :

<u>Date à revoir</u>	<u>Horaire</u>	<u>Thème</u>	<u>Lieu</u>
13-avr	9h00	Découverte de la Thiérache en canoë	La Hérie/ Origny en Thiérache/ Foigny
14-avr	9h00	Les oiseaux du bocage (courlis, tarier des prés ou patre ?)	Sorbais
14-avr	20h00	Croûle de la bécasse	Saint Michel

15-avr	9h00	Le cicle plongeur	Saint Michel
15-avr	9h00	Apprendre à observer la nature pour les jeunes de 8 à 14 ans	Antenne CPIE à St michel
16 et 17 avril	9h00	Le cicle plongeur	Saint Michel
	14h00	Sortie canoé	Origny en Thiérache
	9h00	Sortie photo sur le gorge bleu	Luzoir
Les 2 jours	9h/19h	Exposition photo	Saint Michel

Le bilan de cette 1<sup>ère</sup> participation est mitigé. Nous avons souffert d'une communication tardive et tournée principalement sur la Baie de Somme. Toutefois, les participants ont tous été très satisfaits de l'accueil et de la qualité des animations. Nous avons comptabilisé 31 entrées payantes sur la semaine dont 3 pour le week-end complet.

23 personnes en ont profité pour coupler cette animation avec une visite sur le territoire, voir une nuit en gîte ou chambre d'hôte.

Une centaine de personnes sont venues voir l'exposition photo sur les oiseaux de Thiérache.

### E/ Suivi et animation de la Commission Environnement :

A l'occasion de la séance du comité syndical consacrée au débat d'orientations budgétaires 2013, les élus du Pays de Thiérache ont validé le principe de mise en place de commissions thématiques au sein du Syndicat mixte.

Il a été proposé de constituer 5 commissions thématiques, chacune devant être présidée par un responsable élu des 5 Communautés de communes, membres du comité syndical.

La commission environnement est présidée par M Patrick Dumon, président de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale. Il a été convenu que cette commission est composée des vice-présidents de Communautés de communes en charge des politiques environnementales et de l'eau, ainsi que des techniciens concernés par les sujets traités par la commission.

Nous avons réuni cette commission le 6 janvier 2017 avec comme ordre du jour la présentation de l'avancement des actions réalisées en 2016 et la proposition, suite au comité de pilotage de la charte paysagère, d'actions pour 2017.

#### IV- Suivi annuel d'activité du poste (annexe 1 à la convention)

---



## V- BILAN FINANCIER

---

### ÉTAT RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES DÉPENSES RÉALISÉES

**Dossier n°** : INP\_000046

**Objet** : Animation de la politique environnement du Pays de Thiérache  
Année 2016 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016),

**Maître d'ouvrage** : PETR DU PAYS DE THIÉRACHE,

**Assiette subventionnable** : 40 000 euros,

**Montant de la subvention régionale 2016 sollicitée** : 20 000 euros,

**Avance accordée** : 4 000 euros.

### ÉTAT RÉCAPITULATIF DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉALISÉES

*Voir le tableau aux pages suivantes.*